



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

**AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur**

**Règlement numéro 2026-402-6
Modifiant le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc**

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 6 juillet 2026, le Conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 2026-402-6 modifiant le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc*.

Ce règlement vient modifier le montant de la réserve qui était de 100 000 \$ pour l'augmenter à 220 000 \$, montant projeté correspondant à la réserve en date du 31 décembre 2026.

Le règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Veuillez prendre note que les bureaux municipaux seront fermés du lundi 13 juillet jusqu'au lundi 27 juillet inclusivement.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 7^e jour du mois de juillet 2026.

Catherine Emond

Directrice générale et greffière-trésorière